

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'incendie du Lac Saint-François, tenue le 2 juin 2015 à 20h00, à l'hôtel de ville de la Municipalité des Coteaux, au 65, route 338, Les Coteaux.

Étaient présents : messieurs Franco Caputo, Réjean Cauchon et François Deschamps, tous délégués municipaux.

Étaient également présents : messieurs Jean-François Messier, trésorier et Michel Pitre, directeur.

**Ouverture de l'assemblée**

Monsieur Réjean Cauchon, président, a ouvert l'assemblée à 20h00 en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

**15-06-829 Adoption de l'ordre du jour**

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. François Deschamps,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'adopter l'ordre du jour proposé à l'avis de convocation daté du 28 mai 2015 en modifiant le point no 7 de l'ordre du jour et le point no 8 :

7. Adjudication – contrat camion échelle.
8. Adjudication – contrat gyrophares pour nouveau véhicule.

et en ajoutant dans varia le point no 10 :

10. Modification – Politique de gestion contractuelle – ajout de l'obligation d'enveloppes scellées.

....ADOPTÉE....

**15-06-830 Approbation du procès-verbal du 5 mai 2015**

Les membres du conseil d'administration déclarent avoir pris connaissance du procès-verbal du 5 mai 2015.

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. Réjean Cauchon,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 2015, tel que rédigé par le trésorier de l'assemblée.

... ADOPTÉE...

**15-06-831 Approbation des comptes à payer**

**Il est proposé par : M. François Deschamps,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

De payer les comptes du mois au montant total de	57 277.58 \$
Comptes payés par chèque durant le mois d'avril	0.00 \$
Comptes payés par prélèvements automatiques du mois mai	14 999.98 \$
Comptes à payer au 2 juin 2015	15 461.06 \$
Salaires du 26 avril 2015 au 23 mai 2015	26 816.54 \$

... ADOPTÉE...

**Compte-rendu des activités et des interventions par le directeur**

Monsieur Michel Pitre, directeur a déposé le rapport mensuel des 17 interventions, dont 5 entraides, pour la période du 26 avril 2015 au 23 mai 2015.

**États comparatifs novembre à avril 2014-2015**

M. Jean-François Messier, trésorier, dépose au conseil d'administration les états comparatifs portant sur les revenus et les dépenses de la Régie couvrant la période du 1<sup>er</sup> novembre au 30 avril 2014 vs 2015.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

**15-06-832      Adjudication – Contrat camion échelle**

Les membres du conseil prennent connaissance de l'offre reçue pour l'achat d'un camion échelle.

La soumission a été ouverte le 2 juin 2015 à 10h00 en présence de messieurs Jean-François Messier, Michel Pitre, Claude Arvisais et madame Manon Besner.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>
Thibault & associés	213,466.03 \$

Que la Régie octroie le contrat au seul soumissionnaire conforme de la compagnie Thibault & associés en incluant une garantie fournie, concernant l'achat d'un camion échelle, telle que présenté aux élus.

**Il est proposé par : M. François Deschamps,  
Appuyé par : M. Franco Caputo,  
Et résolu à l'unanimité,**

D'octroyer le contrat à la compagnie Thibault & associés pour la somme de 213,466.03 \$, taxes incluses, incluant le certificat de garantie de huit (8) mois portant le numéro **BT9058-729**.

... ADOPTÉE...

**15-06-833      Adjudication – Contrat gyrophares pour nouveau véhicule.**

Les membres du conseil prennent connaissance des offres reçues pour l'achat de gyrophares.

Les soumissions ont été ouvertes le 28 mai 2015 à 16h00 en présence de messieurs Jean-François Messier, Michel Pitre, Claude Arvisais et madame Manon Besner.

<b>Soumissionnaires</b>	<b>Coût (taxes incluses)</b>	<b>Correction du coût</b>
P.E.S. Canada Inc.	3,291.42 \$	3 705.32\$
Zone Technologie	3,581.47 \$	
Vitro-Plus	4,590.48 \$	
Racing Expert	4,343.23 \$	

Que la Régie octroie le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit Zone technologie, pour la somme de 3,581.47 \$, taxes incluses, pour l'achat de gyrophares.

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. François Deschamps,  
Et résolu à l'unanimité,**

... ADOPTÉE...

**15-06-834      Démission de 2 pompiers**

D'accepter la démission de monsieur Maxime Quesnel, effective au 7 mai 2015 et celle de monsieur Danick Fioramore, effective au 26 mai 2015 et de leur transmettre au nom de la population des municipalités de Saint-Zotique et des Coteaux, les plus sincères remerciements pour toutes les heures consacrées au service incendie. M. Maxime Quesnel et M. Danick Fioramore ont œuvré au sein de la Régie au cours des 6 dernières années pour M. M. Quesnel et les 8 dernières années pour M. D. Fioramore durant lesquelles ils n'ont pas ménagé les efforts pour aider leurs concitoyens.

**Varia**

**15-06-834      Politique de gestion contractuelle – Ajout de l'obligation d'enveloppe scellée.**

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : François Deschamps,  
Et résolu à l'unanimité,**

De modifier la politique de gestion contractuelle de manière à recevoir de la part des soumissionnaires leur soumission par enveloppe scellée.

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE  
D'INCENDIE DU LAC ST-FRANÇOIS**

Le texte suivant :

**2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des offres.**

Tout soumissionnaire doit joindre à sa soumission une déclaration qui doit prendre la forme de celle prévue à l'annexe II de la présente politique attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

Devient :

**2. Mesures favorisant le respect des lois applicables qui visent à lutter contre le trucage des offres.**

Tout soumissionnaire doit faire parvenir sa soumission par enveloppe scellée avant la date et l'heure inscrite dans l'appel d'offre et joindre à sa soumission une déclaration qui doit prendre la forme de celle prévue à l'annexe II de la présente politique attestant que sa soumission a été préparée et déposée sans qu'il y ait eu collusion, communication, entente ou arrangement avec tout autre soumissionnaire ou personne pour convenir des prix à soumettre ou pour influencer les prix soumis.

....ADOPTÉE....

**Période de questions**

Aucune intervention.

**15-06-835 Levée de l'assemblée ordinaire du 2 juin 2015**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus d'autre sujet à discuter,

**Il est proposé par : M. Franco Caputo,  
Appuyé par : M. Martin Chartrand,  
Et résolu à l'unanimité,**

Que l'assemblée ordinaire du 2 juin 2015 soit levée à 20h35.

....ADOPTÉE....

---

**Réjean Cauchon**  
Président

---

**Jean-François Messier**  
Trésorier